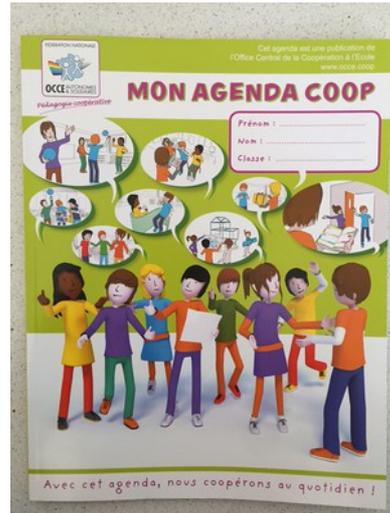
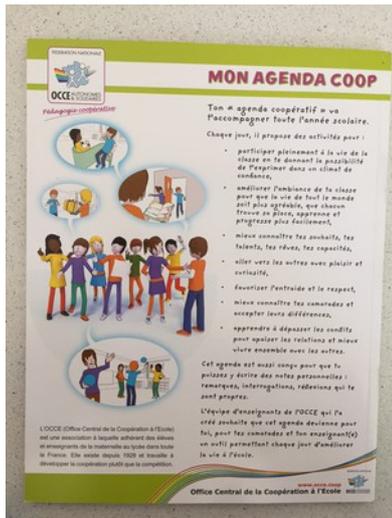


Reunion GVEM 9 septembre 2015
Classe d'Antoine – école du Champbeauvert à EPINAL

Accueil QdN

Présents : Antoine, Judith, Ernesto, Anne E., Roland, Marguerite, José, Valérie

- **Antoine**
- CM1-2
- décharge syndicale le mardi → complément de service par une collègue
- projet jardin : conception et concertation / projet fédérateur / partenariat : mairie, parents, centre social...
- agenda Coop : outil formidable ! → atelier possible lors d'une prochaine séance



- règlement de la classe fait avec les enfants

LE RÈGLEMENT des CM1-CM2 2015/2016
D'après Sylvain Conant

Le règlement existe pour :

- respecter les autres
- mieux vivre ensemble
- avoir des libertés, c'est-à-dire des droits et des devoirs.

LES RÈGLES DE VIE DE MA CLASSE décision du vendredi 4 septembre 2015

- 1- J'ai le droit d'aller à l'école mais j'ai le devoir de travailler, d'avoir mes affaires, d'être attentif, d'avoir les mains propres.
- 2- J'ai le droit d'emprunter des outils, des livres mais j'ai le devoir de les remettre à leur place.
- 3- J'ai le droit de parler mais j'ai le devoir d'écouter et de ne pas couper la parole.
- 4- J'ai le droit de parler mais j'ai le devoir de respecter les feux tricolores (parler, chuchoter, se taire)
- 5- J'ai le droit de parler mais j'ai le devoir de ne pas crier.
- 6- J'ai le droit de parler mais j'ai le devoir de lever la main pour demander la parole.
- 7- J'ai le droit de dessiner et de peindre mais j'ai le devoir de protéger mon corps et la table.
- 8- J'ai le droit de jouer mais j'ai le devoir de demander l'autorisation et de ranger.
- 9- J'ai le droit de me déplacer mais j'ai le devoir de demander l'autorisation et de ne pas déranger.
- 10- J'ai le droit d'aller aux toilettes mais j'ai le devoir de ne pas en abuser.
- 11- J'ai le droit de boire mais j'ai le devoir de ne pas renverser.
- 12- J'ai le droit de mâcher du chewing-gum uniquement pour les anniversaires mais j'ai le devoir de le jeter à la poubelle.
- 13- J'ai le droit de m'asseoir sur une chaise mais j'ai le devoir de ne pas me balancer.
- 14- J'ai le droit d'apporter des plantes mais j'ai le devoir de les arroser.

Si tu ne respectes pas une règle, cela te coûte 1 gêneur

LES LOIS DE MON ÉCOLE, DE MA VILLE, DE MON PAYS

- 1- La loi est la même pour tous.
- 2- On doit tous connaître la Loi.
- 3- On est puni si l'on est responsable, complice ou incitateur d'une infraction.
- 4- Toute infraction entraîne un avertissement, une sanction et une réparation.
- 5- On ne tape pas, on ne bouscule pas et on ne crache pas.
- 6- On n'insulte pas.
- 7- On ne vole pas.
- 8- On ne peut pas se faire justice soi-même.
- 9- On respecte le matériel.

Si tu ne respectes pas une loi, cela te coûte 2 gêneurs.

LA POLITESSE

Dire « <i>Merci</i> » quand on nous donne un objet.	Ne pas couper la parole.
Dire « <i>Bonjour</i> » en arrivant.	Dire « <i>Au revoir</i> » en partant.
Aider quelqu'un s'il te le demande.	Dire « <i>Pardon</i> » quand on a fait du mal.
Faire attention aux petits.	

Respecter le règlement, c'est grandir et gagner la confiance des autres. En cas de non respect du règlement, l'élève peut être privé de parole, de déplacement, de responsabilité ou de sortie. Il peut être amené à copier tout ou partie du règlement selon la sanction

signature de l'élève signature de l'enseignant signature des parents

Un grand merci à Judith pour toutes les photos présentes dans ce compte-rendu

- **Judith :**
 - en renouvellement de stage à Benney, au Sud de Nancy
 - en formation à mi-temps à l'ESPE
 - CE2-CM1
 - plein de projets : correspondance avec une classe non-anglophone, grande lessive, cross...
 - problème pour assurer le rôle de secrétaire du GVEM

- **Ernesto**
 - Université d'été de l'OCCE à Chaumont « Coopérer avec le numérique » (début juillet) : document à diffuser possible → notes personnelles enrichies de ressources en ligne
 - Junior Actu : va reprendre cette 8ème année

- **Anne**
 - Saint-Ouen les Parez
 - Participation à un stage ICEM dans l'Aude
 - « grande lessive » en octobre
 - La gourmandise en relation avec les Arts Visuels (Mario) et les médiathèques

- **Roland**
 - CM2 à Plombières
 - Journal de classe ; 3 numéros l'an passé ; en couleur ; support papier en vente et en ligne ; 100 exemplaires
 - Ernesto rappelle l'existence du concours de journaux scolaire, Mediatiks, au printemps, organisé par le CLEMI



Journée ski à Ventron

Le 9 mars, les classes de CE2, CM1 et CM2 sont parties à 8h30 à Ventron pour une journée découverte de sport d'hiver.

La journée était divisée en deux parties. Nous avons eu 2 ateliers de découverte le matin et deux l'après-midi. Chaque atelier durait 1h. Tout le monde s'est super bien amusé.

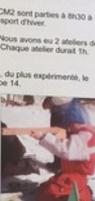
Il y avait 14 groupes d'environ 13 enfants, du plus expérimenté, le groupe 1 au moins expérimenté, le groupe 14.

Il y avait les ateliers :

- de découverte du ski de fond et de ski de piste, de balthus, de raquettes,
- d'escalade et pour les plus expérimentés, du mini-ski, du saut à ski, du slalom et évidemment du ski de piste avec un moniteur de l'ESF.

Tout le monde a appris plein de choses. Nous sommes rentrés vers 17h, avec un peu de retard et surtout bien fatigués.

Hugo et Estelle



▲ Alice se prépare au service militaire.



▲ Clément avant de bomber.

Notre chorale

Tous les jeudis, les classes de CE2, CM1 et CM2 vont dans la salle de motricité pour chanter. Elles chantent des chants chouettes comme « Mâi je veux vivre Tango. » « Il est 5 heures. » et plusieurs autres chants !

Mardi 3 février, un véritable chanteur est venu pour nous chanter ses chansons. C'était Alain Schneider. Cet artiste écrit des chansons pour les enfants. L'an dernier, à la chorale, nous avons justement appris une chanson de lui « Tout Rebambouler ». Il nous a fait le plaisir de la chanter avec nous. C'était trop cool et nous avons découvert des nouvelles chansons.

À la chorale, on aimerait chanter des chansons de Tal, KeenV et Albiz. Mais Monsieur Hedmann ne veut pas. Allez-nous à le convaincre.

Honorine et Manon

▲ Voici le fameux Alain Schneider ami de sa guillemet.



Sauf 30 % de la classe appelée le dernier paragraphe de l'article. Nous avons donc fait le sondage suivant pour que les cm2 précisent ce qu'ils voudraient chanter :

Black 10 % - Soprano 74% - Les enfants 60% - Louane 65 %
 MAZZ 39 % - India 69 % - Gradur 26 % - Mike 43 % - Sia 31 %
 Boba 34 % - Maître Gims 56 % - Stromae 60 %
 La rena des reggae 63 % - Ariana Grande 31 % -
 Saison d'Assaut 26 % - Jason Derulo 63 % -
 Michael Jackson 66 %

Page 3

MINI FLOMBI N°2

Un après-midi au 18 !

Le 30 mars, nous avons envoyé deux chanceux avec deux classes de maternelle chez nos voisins les pompiers.

Avec la classe des moyens et des grands, nous avons visité la caserne des pompiers. Nous nous sommes bien amusés !! Nous avons pu utiliser une vraie lance à incendie et on a même arrosé une adulte !!! À la fin, on s'est bien régalés car on a pris un goûter.

▲ Nous sommes tous devant le camion pompe bonze.

Les véhicules : Les pompiers utilisent des ambulances équipées d'un défibrillateur, d'un siège à roulettes, des attelles gonflables, d'une attelle pour bloquer le dos et une attelle pour bloquer la nuque. Nos pompiers possèdent deux camions. Un pour lutter contre le feu de forêt avec deux longs tuyaux, une échelle et des embouts de rechange pour les tuyaux. Le deuxième camion comporte une citerne, un tuyau et des bidons de mousse.

Les salles : Il y a deux chambres avec deux lits et une table de nuit à côté de chaque lit. Il y a aussi une salle de réunion et une salle de cours. Il y a également une salle de contrôle avec un ordinateur qui va recevoir tous les appels et une imprimante qui va imprimer les documents. Dans cette dernière salle, il y a une petite machine qui bipie en cas d'alerte.

▲ C'est maff fait, école, maternelle et école porte.

En cas d'alerte : Il y a un bip rouge qui sonne quand il y a une alerte puis l'ordinateur recherche toutes les informations sur la personne qui a appelé. Enfin, l'imprimante imprime les informations qui seront utiles pour l'intervention.

▲ L'attelle gonflable histoire sur Max.

Hugo S et Matéo

Page 4

MINI FLOMBI N°2

- **Marguerite**
 - institutrice retraitée
 - participation au congrès d'Aix (voir son compte rendu diffusé par messagerie)
- **José**
 - CM1 à Saint-Etienne les remiremont
 - Mis en place de divers dispositifs institutionnels...
 - recherche une imprimerie pour sa classe
 - correspondance scolaire en projet, peut-être avec une maison de retraite ;
 - pense préparer le CAFIPEMF cette année : lien entre l'ECM et la pédagogie institutionnelle
- **Valérie**
 - CE1 à Chambeauvert, collègue d'Antoine
 - pas Freinet pour l'instant
 - projet jardin et journal de l'école
 - Utilisation des « bons points » → Marguerite évoque la monnaie intérieure qu'elle utilisait en classe

Diffusion des documents pris en photo

- photo du groupe : dans le compte rendu
- photos des affiches et autres documents : à intégrer au CR

Congrès Aix (Marguerite)

- NB : le nouvel éducateur traitera de la pédagogie institutionnelle
- 600 participants
- beaucoup, trop de chose à voir
- Atelier Jean le Gal particulièrement : sur le règlement intérieur (→ Voir l'article de Véronique... dans le NE)

Discussion autour du règlement intérieur

- Antoine, Roland et Marguerite notamment sur la présence de LOIS et sur les 3 lois

- fondamentales.
- Ce thème pourra faire l'objet d'une discussion et d'échanges plus approfondis lors d'une prochaine réunion du GVEM.

Précisions apportées par Marguerite (par courriel)

- *Le règlement intérieur (RI) d'une école, c'est un texte généralement visé par le DASEN, c'est souvent le même texte d'une école à l'autre (règlement départemental) et généralement affiché sans concertation. Le travail de Jean Le Gall à l'ICEM, c'est d'obtenir que les règlements intérieurs départementaux ou particuliers tiennent compte de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).*
- *En pédagogie institutionnelle, on différencie :*
- *les LOIS. Elles ne se discutent pas. Elles rappellent les lois du pays mais sont énoncées de façon à être comprises par les enfants, c'est variable selon les classes. (Dans mes classes: "Je ne me moque pas + Je ne fais pas de mal". Chez José: voir plus haut mais ce sont "3 lois indiscutables" et non trois règles. Dans la classe de Véronique Decker, c'est encore plus détaillé tout en respectant la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), comme on le verra dans le prochain NE...)*
- *des REGLES de vie, jamais imposées au départ. Elles sont élaborées par le groupe au fur et à mesure des problèmes qui se posent, largement discutées ensemble puis, après accord ou consensus, inscrites au fur et à mesure sur le panneau des règles de vie de la classe... où elles prennent valeur de loi pour ce groupe donné et dans des limites précisées. (Je connais une école parisienne où un système de délégués de classes discutent des règles qui concernent tous les lieux communs à tous : couloirs, cour de récréation...)*
- *L'intérêt de l'élaboration collective des règles spécifiques au groupe, c'est de faire prendre conscience qu'on est tous concernés par le vivre ensemble. L'adulte n'est pas celui qui va régler les problèmes, c'est celui qui institue des moments où on va en parler ensemble et réfléchir à la meilleure façon de faire pour ne pas se gêner et pour pouvoir travailler ensemble (moments appelés "conseils" en pédagogie institutionnelle; ou "réunion de coopérative" à l'OCCE ou chez les Freinet.)*
- *En séparant les règles de la loi, on comprend que, adultes et enfants, nous sommes tous soumis aux lois et qu'elles nous protègent tout en nous limitant. Ces lois sont votées ou ne sont modifiables qu'à l'échelle du pays (travail des députés...) Tandis que les règles, ça devient l'affaire du groupe lorsqu'il y est associé.*
- *C'est pourquoi, si on veut que les conseils soient efficaces, l'instit a intérêt à reporter au conseil toutes sortes de décisions qu'il prend seul à longueur de journée. Ce que nous avons tendance à faire pour aller plus vite.*
- José : mettre le désir de l'enfant en face de la loi ; 3 règles incontournables (ne pas gaspiller le temps, intégrité physique et morale, parasitage du groupe) → c'est l'intérêt général qui prime ; les autres articles de loi sont ajoutés au fur et à mesure au cours de l'année, le règlement évolue tout au long de l'année

Visite de classe d'Antoine

- PC dans la classe : journal, recherches, enfant ayant des difficultés d'écriture
- en autobus pour l'instant, mais la structure évolue
- les enfants découvrent tout !
- Moments de relaxation réguliers dans la journée

Calendrier GVEM

- mis à jour
- la responsabilité d'une réunion est sous la responsabilité de celui qui accueille : relance, rappel du thème, organisation générale, proposition d'ordre du jour (cf. les thèmes définis dans le calendrier)
- Anne demande à Sylvie la confirmation pour le 8 novembre
- le calendrier sera envoyé à tous, à charge pour chacun de le modifier

Trésorerie et adhésion

- montant de l'adhésion GVEM pour 2015 : 10 €
- on n'a pas renouvelé l'adhésion à l'ICEM national ni à l'ICEM Lorraine pour 2014-15

- ICEM national : 20 €
- ICEM Lorraine : 5 € part adhérent (16 adhérents) → 80 €
- Anne s'en occupe
- relancer le renouvellement d'adhésion pour cette année scolaire
- le samedi 5 mars 2016 à Darney (classe de Sylvie) : AG le matin (à 11 h) et réunion GVEM l'après-midi ; repas coopératif à midi
- renouveler l'abonnement au Nouvel Educateur
 - d'autres abonnements proposés : les chantiers pédagogiques de l'EST (25 €) et Echo Pays
- une caisse de revue / bibliothèque : gérée par José
- le samedi 10 octobre : ICEM Lorraine, Laetitia BONNET à Lunéville, école Jules Ferry → préparation du stage ICEM Lorraine qui aura lieu en été

Atelier Craies animé par Valérie

J'ai préparé un reportage / mode d'emploi que je vous ferez parvenir prochainement. L'atelier a permis la réalisation de 2 grosses craies (rouge et verte) pour dessiner sur le sol.

Projet Jardin à l'école Champbeauvert

Antoine nous a présenté, in situ, le grand projet d'école qui commence cette année et se poursuivra pendant 3 ans.